

**MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE OBJET DU MARCHÉ :
Travaux d'amélioration thermique (gros œuvre, électricité, menuiseries
extérieures, isolation thermique extérieure) du gymnase Lycée Catherine et
Raymond Janot (89100Sens)**



IDENTIFICATION

A – LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur : **LYCEE C ET R JANOT
1, Place Lech WALESA
BP 803
89100 SENS
Tél. 03 86 95 72 00
Fax 03 86 95 12 77**

Représenté par : M. Armand RIQUIER, Proviseur

B – MARCHÉ

DATE D'EFFET : 01/12/2019

Objet du marché : Travaux d'amélioration thermique (gros œuvre, électricité, menuiseries extérieures, isolation thermique extérieure) du gymnase Lycée Catherine et Raymond Janot (89100Sens)

Date limite de dépôt des offres

Le 4 NOVEMBRE 2019 à 14h

MODE DE CONSULTATION ET DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché passé selon une Procédure adaptée conformément aux articles 26.II.1, 28 et 77 du code des marchés publics.

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

DATE ET HEURE DE DÉPÔT DES OFFRES : LE 7 NOVEMBRE 2019 A 14H

Le dossier de consultation des entreprises est remis gracieusement à toute personne qui en fait la demande auprès du service intendance du lycée C ET R JANOT à SENS. Il est disponible sur le site de l'AJI à l'adresse suivante : <http://www.aji-france.com/>.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de transmettre le dossier de consultation des entreprises à des fournisseurs ou des entreprises européens, nationaux et/ou « locaux » afin de favoriser la plus large concurrence possible.

DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet les Travaux d'amélioration thermique (gros œuvre, électricité, menuiseries extérieures, isolation thermique extérieure) du gymnase Lycée Catherine et Raymond Janot (89100 Sens)

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics

LOTS

Le marché est constitué de 4 lots :

Lot 1 : GROS OEUVRE

Lot 2 : ELECTRICITE

Lot 3 : MENUISIERIES EXTERIEURES

Lot 4 : ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE

MAITRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par DASOM 6 Rue des Gravelles, 10410 Villechétif

DELAI D'EXECUTION

Les travaux devront être exécutés entre le 2 décembre 2019 et le 21 février 2020 avec une période de préparation de 5 jours du 2 décembre au 6 décembre 2019. Le planning des travaux détaillé par lot ci-annexé est contractuel.

REMISE DES OFFRES

Une visite sur site préalable est obligatoire.

Les offres devront être transmises de façon dématérialisée uniquement via la plateforme de publication ci-dessous conformément à la réglementation en vigueur.

Et sur le site de l'AJI : <http://www.aji-France.com/>
Réf du marché TMP/76620

MAPA TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE GYMNASE
LYCEE C ET R JANOT

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Toute offre non signée sera systématiquement rejetée.

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat. Cet A.E. sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (cf. annexe à l'AE en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe : Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au 3° de l'article 45 du code des marchés publics.

Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.): cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.

Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

La décomposition du prix global forfaitaire(toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)

Un mémoire technique des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur :

Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants

Indications sur la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution.

Indications concernant les procédés d'exécution envisagés, les moyens matériels et humains qui seront utilisés.

Indications sur les principales mesures et moyens prévus pour assurer la surveillance et le respect de la sécurité sur le chantier, etc.

Indications sur les principales mesures et moyens prévus pour la réduction des nuisances sonores et environnementales, pour la propreté du chantier, le nettoyage des postes de travail, le respect du tri sélectif.

CRITERES DE CHOIX ET ORDRE DE PRIORITE :

L'examen des offres se fera au regard des pièces et renseignements fournis. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères pondérés suivants :

Critères:	Pondération
1. PRIX	30
2. VALEUR TECHNIQUE	40
3. PLANNING	30

Pour le critère du prix, la formule suivante est appliquée pour déterminer la note sur 50/
proposition tarifaire du candidat multipliée par la proposition tarifaire la moins élevée.

Le mémoire technique doit comprendre toutes justifications et observations de l'entreprise, à savoir :

Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants (10 points)

Indications sur la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution (20points)

Indications concernant les procédés d'exécution envisagés, les moyens matériels et humains qui seront utilisés. (15 points)

Indications sur les principales mesures et moyens prévus pour assurer la surveillance et le respect de la sécurité sur le chantier, la propreté du chantier, le nettoyage des postes de travail, le respect du tri sélectif. (5 points)

COORDONNÉES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

M. Michel UTJESNOVIC

Tél. : 03.86.95.72.00 Poste 151

: michel.utjesenovic@bourgognefranchecomte.fr

VARIANTES

Les variantes ne sont pas acceptées